



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 4 avril 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 4 avril 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22
Présents : 14
Votants : 20

VOTE :

A L'UNANIMITÉ
Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

11/04/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Francine RIBREUX, Mme Séverine DELDICQUE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT.

Excusés : M. Jacques DEGRAVE a donné pouvoir à M. Stéphane LIBER, Mme Emmanuelle DECLÉTY a donné pouvoir à M. Yves SACÉPÉ, Mme Marianne SPEISSER a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Mme Stéphanie LECOUSTRE a donné pouvoir à M. Alain LYPS, M. Thibaut KUEHN a donné pouvoir à Daniel HERBERT et Mme Carole TRIPLET a donné pouvoir à Mme Catherine LANOY.

Absents : Mme Séverine DUVIVER et M. Matthieu DEVOS

Secrétaire de séance : M. Hervé FOUBLE

D2025-015 : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

Vu les articles L2312-1 et suivants du CGCT ;

Vu la délibération en date du 9 Juin 2023 (question n°10) portant approbation de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT qui institue la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M57 ;

Vu l'envoi des documents prévisionnels du budget primitif 2025 en date du 27 mars dernier ;

Vu le projet du Budget Primitif 2025 présenté en annexe, lequel s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 217 036.02 €	3 477 528.77 €
Investissement	1 596 938.65 €	1 596 938.65 €
TOTAL budget primitif	4 813 974.67 €	5 074 467.42 €

En détails :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes - chapitres :

013	Atténuations de charges	28 465.85 €
70	Produits de gestion courante	106 300.00 €
73	Impôts et taxes	2 058 964.58 €
74	Dotations, subventions et participations	452 767.40 €
75	Autres produits de gestion courante	88 000.00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	6481.00 €
002	Excédent reporté	736 549.94 €
	TOTAL	3 477 528.77 €

Dépenses - chapitres :

011	Charges à caractère général	921 057.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 769 383.50 €
014	Atténuations de produits	600.00 €
65	Autres charges de gestion courante	167 578.50 €
66	Charges financières	44 517.02 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 000.00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	110 900.00 €
023	Virement à la section d'investissement	200 000.00 €
	TOTAL	3 217 036.02 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes - chapitres :

021	Virement de la section de fonctionnement	200 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	605 160.65 €
13	Subventions d'investissement	280 428.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	384 350.00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	110 900.00 €
041	Opérations patrimoniales	16 100.00 €
	TOTAL	1 596 938.65 €

Dépenses - chapitres :

16	Emprunts et dettes assimilées	212 917.19 €
20	Immobilisations incorporelles	16 100.00 €
204	Subvention d'équipement versée	45 952.14 €
21	Immobilisations corporelles	747 119.91 €
23	Immobilisations en cours	512 902.00 €
040	Opération d'ordre et de transferts entre sections	6 481.00 €
041	Opérations patrimoniales	16 100.00 €
001	Déficit d'investissement	39 366.41 €
	TOTAL	1 596 938.65 €

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointe à la présente délibération ;

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 9 Avril 2025 ;

Compte tenu de ces différents éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, tant en investissement qu'en fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite fixée à 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, Monsieur le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements, lors de la séance la plus proche.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD